



Assistance santé

Je vis une période difficile ? Je recherche des conseils pour faire valoir mes droits ? De retour à domicile après une hospitalisation, j'ai besoin d'aide au quotidien ?

À tout moment, vous pouvez compter sur nos services d'assistance qui vous accompagnent et répondent à vos besoins.

Qu'est-ce que c'est ?

Des services d'assistance inclus dans votre contrat pour vous aider au quotidien dans de nombreuses situations :



À tout moment

Vous bénéficiez de conseils et d'information ainsi que d'un soutien psychologique par téléphone ou en face-à-face.



En cas d'hospitalisation, d'immobilisation imprévue, de séjour en maternité ou de traitement contre le

cancer : de nombreux services d'assistance pour vous et vos proches (enfants, ascendants...) et des aides à domicile vous sont proposés (cf. tableau au verso).

Bon à savoir

Pour en savoir plus sur les conditions de mise en œuvre des prestations d'assistance, reportez-vous à la notice d'information disponible sur votre Espace Adhérent.

L'application des garanties varie en fonction de votre situation personnelle. Le nombre d'heures d'aide-ménagère, par exemple, dépend de la présence ou non d'un proche pour vous aider, de la surface habitable, etc. Le service attribué pourra donc être inférieur au plafond indiqué dans cette fiche ou dans la notice d'information.

Comment ça marche ?



Pour bénéficier des services d'assistance, vous pouvez contacter Inter Mutuelle Assistance, 24h/24 et 7J/7 au  **N°Cristal 09 69 363 765**

APPEL NON SURTAXE



Lors de l'appel, votre numéro d'adhérent, nom et prénom vous seront demandés.



Vous obtiendrez un numéro de dossier indispensable pour la prise en charge des interventions.

Vos services d'assistance

	À tout moment	Hospitalisation imprévue ou programmée et immobilisation imprévue ⁽¹⁾	Séjour en maternité ⁽²⁾	Traitement lié aux cancers (chimio...)	En cas de décès ⁽³⁾
CONSEILS ET ÉCOUTE	Des réponses à vos questions 24h/24 et 7j/7				
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	Un psychologue clinicien peut vous accompagner en cas de coup dur ⁽⁴⁾				
INFORMATIONS	Informations juridiques et médicales liées à la naissance d'un enfant				
AIDES POUR FACILITER LE QUOTIDIEN					
Garde d'enfants	■	■			■
Trajet enfants domicile - école	■	■			■
Aide-ménagère	■	■		■	■
Prise en charge des ascendants	■				■
Prise en charge des animaux	■				■
Prise en charge Location TV	■				
Déplacement d'un proche pour garde d'enfant	■	■			■
Soutien scolaire ⁽⁵⁾	■				
Transfert des enfants	■	■			■
Prise en charge des enfants malades ⁽⁶⁾	■				

(1) Hospitalisation imprévue ou programmée de plus de 2 jours ou immobilisation imprévue de plus de 5 jours.

(2) En cas de séjour en maternité supérieur à 5 jours ou en cas de naissance multiple. (3) De l'adhérent ou de son conjoint.

(4) Jusqu'à 5 entretiens téléphoniques, complétés si nécessaire de 3 entretiens en face-à-face.

(5) En cas d'accident ou de maladie soudaine et imprévisible entraînant une immobilisation imprévue de l'enfant de plus de 14 jours.

(6) En cas d'accident ou de maladie soudaine et imprévisible entraînant une immobilisation imprévue au domicile de plus de 2 jours de l'enfant (de moins de 16 ans) ou d'un enfant handicapé (sans limite d'âge).

Les conditions et modalités d'application des garanties d'assistance sont détaillées dans la notice d'information. Les garanties d'assistance sont assurées par IMA Assurances, société anonyme au capital de 157 000 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort CEDEX 9, immatriculée au RCS de Niort: 481.511.632

Offre MG PRÉSENCE - 01/2024 - La Mutuelle Générale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro 775685340, dont le siège social est situé 1-11 rue Brillat-Savarin 75013 Paris. - Illustrations : Guillaume Bernon.

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.

